

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du mardi 15 décembre 2009**



Présents : Christian CARETTE, Isabelle GAGO, Denis JACOTOT, Maryvonne KOJEOU, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Pascal MIELLE, Maxime ROCHETTE, Jean-Paul ROSSIGNOL,  
Excusés : Nicole BAUMONT, Frédéric FERÉ, Bertrand MATHIEU, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAUT, Danielle VERMOT DESROCHES.

Secrétaire : Maryvonne KOJEOU.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

## **Lotissement : désignation des entreprises**

Le Conseil Municipal décide de retenir les entreprises les mieux disantes proposées par la commission d'ouverture des plis, soit pour la voirie et les réseaux : la société LORIN TP pour un montant TTC de 264 353.67 € et pour l'éclairage public la société CITEOS pour un montant TTC de 29 158.48 €. Les travaux devraient commencer fin janvier, début février. Aujourd'hui, 11 lots ont déjà été réservés sans qu'aucune publicité n'ait été faite.

## **Emprunt travaux du lotissement : 1<sup>ère</sup> tranche**

Le Conseil Municipal retient le devis du Crédit Agricole pour contracter un emprunt sur 2 ans pour un montant de 430 000 € au taux de 1.92 %.

## **Remboursement anticipé des emprunts**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder au remboursement anticipé partiel ou total des emprunts à court terme souscrits par la commune au fur et à mesure des possibilités offertes par la trésorerie communale.

## **Travaux ONF 2010**

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux 2010 proposés par l'ONF pour un montant TTC de 11 829.22 €.

## **Convention ATESAT**

Le Conseil Municipal renouvelle la convention qui lie la commune avec les services de la DDE pour l'assistance technique voirie et aménagement du territoire.

## **Résiliation abonnement répertoire**

Le Conseil Municipal décide de résilier son abonnement au répertoire du ministère de l'intérieur.

## **Rapport du Président du Syndicat d'Electrification**

Le délégué au Syndicat d'Electrification présente le rapport du Président.

## **Convention moyens techniques**

Les communes de Remilly-sur-Tille et Arc-sur-Tille ont conclu un accord de mise en commun de leur personnel : chaque année, deux agents qualifiés d'Arc viendront installer les illuminations de Noël sur la commune et le temps passé sera rendu, en travail, par nos agents.

## **Contrat assurance groupe**

La mise en concurrence des assurances pour la couverture des risques statutaires du personnel a permis de faire baisser les primes tout en conservant le même assureur.

### **Convention utilisation broyeur**

La Communauté de Communes de la Plaine des Tilles a acheté et met à disposition de ses communes membres un broyeur professionnel.

### **Convention accord local ACTES**

La commune, adhérente du GIP e-bourgogne va signer une convention avec les services de l'Etat afin de télétransmettre les actes au contrôle de la légalité.

### **Câblage du réseau éthernet de l'école**

Afin de permettre la mise en place rapide du matériel informatique acheté dans le cadre de l'opération « Ecole Numérique Rurale », la commune décide de financer immédiatement le câblage du réseau, soit 1 4145.57 € TTC sur la dotation investissement de l'école et de compenser la moitié de cette somme sur la dotation scolaire 2010.

La séance est levée à 23 heures.

## **INFORMATIONS**

### **REMILLY-SUR-TILLE AVEC LES RESTAURANTS DU CŒUR**

La commune organise une collecte au profit des Restaurants du Cœur du 4 au 22 janvier 2010. Venez nombreux apporter en mairie : riz, pâtes, café, conserves, petits pots bébé... tous les produits alimentaires longue conservation seront les bienvenus.

### **La Mairie sera fermée du lundi 21 décembre au lundi 4 janvier 2010.**

En cas d'urgence, contacter Monsieur le Maire ou les adjoints.

**Une permanence pour les inscriptions de dernière minute sur les listes électorales se tiendra en mairie le 31 décembre de 10 heures à 12 heures.**

**DEBARDAGE DES AFFOUAGES ET DES TETES DE CHENE AUTORISE À  
PARTIR 15 AVRIL 2010.**

**Attention : Il est interdit de pénétrer en forêt en véhicule si le sol n'est pas porteur.....**